

Abonnements Nord et Départements limitrophes...

Le Numéro 5 Centimes

Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du journal...

La Journée d'Hier

Dans sa séance du matin, la Chambre a continué la discussion sur la répression de la fraude des vins. Après-midi, la Chambre, après avoir voté l'ensemble de l'article 9 du projet de séparation, a repoussé divers amendements à l'article 10.

CHRONIQUE

La maîtresse de piano

Quel merveilleux talent a Eugénie, monsieur Rabe ! Un véritable, si je n'habituais la province, je vous demanderais son professeur pour mes filles.

NOS DÉPÊCHES

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

SEANCE DU MATIN Paris, 8 juin. — La Chambre a continué ce matin la discussion du projet concernant la fraude sur les vins et le régime des spiritueux.

NOS DÉPÊCHES

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

SEANCE DE L'APRES-MIDI La séance s'ouvre à 2 heures 20, sous la présidence de M. Doumer.

LA SÉPARATION

des Eglises et de l'Etat

On reprend la discussion du projet de séparation. Il y a plusieurs amendements tendants à ajouter à l'article 9 des paragraphes additionnels.

LA SÉPARATION

des Eglises et de l'Etat

On reprend la discussion du projet de séparation. Il y a plusieurs amendements tendants à ajouter à l'article 9 des paragraphes additionnels.

Choses du Jour

LA CHUTE D'UN TRONE

Rivalité

L'Amérique est célébrée par ses milliardaires.

Amendement de M. Danette

N. DANETTE présente un autre amendement portant que les édifices de culte et les dépendances sont transférées en toute propriété aux associations cultuelles.

Amendement de M. Danette

N. DANETTE présente un autre amendement portant que les édifices de culte et les dépendances sont transférées en toute propriété aux associations cultuelles.

Amendement de M. Danette

N. DANETTE présente un autre amendement portant que les édifices de culte et les dépendances sont transférées en toute propriété aux associations cultuelles.

Amendement de M. Danette

N. DANETTE présente un autre amendement portant que les édifices de culte et les dépendances sont transférées en toute propriété aux associations cultuelles.